



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations des pupilles de l'enseignement public

Question écrite n° 21597

Texte de la question

M. Jean-Louis Bianco attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le devenir des 146 postes de l'éducation nationale dont disposent les cent associations départementales des PEP (pupilles de l'enseignement public). Ces associations jouent un rôle essentiel en assurant des missions de service public, d'intérêt social et d'intérêt général. Grâce à la mise en place d'aide pédagogique à domicile et au système de vacances solidarité, on apporte un soutien efficace aux familles en difficulté. Aujourd'hui, la contribution financière accordée à ces associations va être réduite. De ce fait, les 146 postes sont directement menacés. Or, on ne peut vouloir lutter contre l'échec scolaire et en parallèle amputer lourdement les crédits pédagogiques. C'est pourquoi il lui demande quels moyens il compte mettre en oeuvre pour pallier cette diminution budgétaire et combien de postes il propose à ces associations.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a dû procéder à des régulations liées à la conjoncture économique et budgétaire. Le ministre s'est attaché à préserver dans toute la mesure du possible les moyens dont disposent les associations complémentaires de l'école publique avec lesquelles ont été signées des conventions de partenariat. C'est ainsi que l'ensemble des mises à disposition accordées au plan national à la Fédération générale des PEP sera reconduit en 2003. La subvention qui lui est attribuée ne sera quant à elle réduite que de 8,5 % par rapport à l'année précédente ce qui, dans un contexte particulièrement difficile, manifeste clairement sa volonté de continuer à apporter un soutien actif aux actions menées par la Fédération générale des PEP.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Bianco](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21597

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5333

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6721